

LA VILLE DE FLORENVILLE RECRUTE



UN·E COORDINATEUR·RICE

Gestion culturelle du projet coopératif transfrontalier



Emploi contractuel

Contrat à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2029 | Quart temps : 9h30 par semaine | Barème : D6

LE PROJET

« Post frontière : en scène ! » est un projet transfrontalier culturel qui relie les territoires de Florenville (Belgique) et des Portes du Luxembourg (France), historiquement séparés par une frontière mais unis par une mémoire commune. À travers ce projet, la frontière devient un fil conducteur, une source d'inspiration et un espace de rencontre entre populations, disciplines et générations.

En plus de ces deux opérateurs principaux, le projet s'appuiera sur l'expertise d'opérateurs associés qui viendront enrichir et soutenir les initiatives mises en place :

- le Centre culturel du Beau Canton (Chiny-Florenville),
- le CEC Les Créatellers
- les réseaux de lecture publique du bassin de vie : celui des Portes du Luxembourg, fort de 8 bibliothèques municipales coordonnées au niveau intercommunal, et la bibliothèque publique communale de Florenville.

Cette programmation culturelle transfrontalière s'inscrit dans le programme INTERREG VI, qui se clôture au 31 mars 2029. Les modules de travail sont donc à réaliser durant ce laps de temps.

Ce dossier comprend 5 modules de travail :

1. gestion du projet : coordination et suivi des activités et ressources.
2. communication générale : visibilité des actions, information et engagement des différents publics.
3. résidences d'artistes : 3 résidences sur les arts de l'écrit et du récit, sur les arts visuels et sur le spectacle vivant. Pour ces résidences, un volet création et un volet médiation (à destination du tout public et des écoles) est prévu.
4. festival itinérant : 3 éditions estivales avec des programmations variées et présentation des 3 créations achevées pendant les résidences artistiques.
5. création d'une salle de spectacle transfrontalière.

Cet engagement est ciblé sur le développement culturel de cette programmation à travers des projets de médiation, création et diffusion artistique ; c'est-à-dire, plus spécifiquement le module 3, résidences d'artistes, et le module 4, festival itinérant.

Un second ¼ temps employé à la Ville de Florenville est dédié au suivi administratif et financier du dossier. Un temps plein employé à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (CCPL) est chargé de suivi administratif et culturel pour le versant français.

VOTRE MISSION

- Développer et piloter les actions de médiation, de création et de diffusion artistique prévues par le projet.
- Traduire les objectifs de la candidature INTERREG en actions concrètes, planifiées et évaluables.
- Coordonner les partenaires institutionnels, associatifs et culturels des deux côtés de la frontière.
- Suivre les activités, calendriers, budgets, réunions, prestataires et besoins logistiques des modules culturels.
- Assurer la communication interne du partenariat et contribuer à la communication destinée aux publics.
- Produire les rapports et justificatifs liés aux activités, en collaboration avec l'agent chargé du suivi administratif et financier.

VOS RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

- Organiser les appels à artistes et le suivi des trois résidences, de la sélection à la restitution.
- Préparer trois festivals estivaux itinérants : programmation, lieux, intervenants, logistique et suivi administratif.
- Déployer une communication multicanale adaptée aux publics et aux obligations de visibilité du programme.
- Entretenir les relations avec les écoles, associations, artistes, opérateurs culturels, prestataires et institutions.
- Participer à l'évaluation des actions et assurer un reporting régulier.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins deux années dans la conception, la coordination ou la communication de projets culturels, artistiques ou socioculturels. Les diplômes étrangers doivent être accompagnés de l'équivalence requise.
- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ou d'un Etat non-membre de l'Union Européenne (Pour les ressortissants hors U.E., être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ou pouvoir présenter une annexe 15 ou une carte A électronique portant la mention « marché du travail » ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;

- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être en possession d'un permis de conduire B et pouvoir se déplacer fréquemment sur les différents sites du projet.
- Avoir satisfait à (aux) épreuve(s) de recrutement.

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Conception, planification et mise en œuvre de projets culturels.
- Organisation, autonomie, polyvalence et capacité à travailler en équipe.
- Aisance rédactionnelle et orale; capacité d'animation, de concertation et de négociation.
- Capacité à relier les réalités de terrain aux enjeux institutionnels et territoriaux.
- Assertivité, sens des partenariats et approche constructive orientée vers les solutions.
- La connaissance du territoire de Florenville-Chiny et de ses acteurs culturels constitue un atout.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Contrat : contrat de travail à durée déterminée prenant fin le 31 mars 2029.
- Régime : 9 h 30 par semaine, selon l'horaire fixé dans le contrat et le règlement de travail avec possibilité de prestations ponctuelles en soirée, le week-end ou un jour férié en fonction de la gestion des projets avec les partenaires transfrontaliers.
- Lieu principal : Hôtel de Ville, rue du Château 5 à 6820 Florenville, avec déplacements fréquents sur les lieux du projet en Belgique et en France.

Barème : D6

Date souhaitée d'entrée en fonction au plus tard le 01/12/2026

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidatures recevables seront examinées par une commission de sélection. La procédure comprendra une comparaison des titres et compétences ainsi que:

1. Épreuve écrite

Épreuve portant sur un cas pratique relatif à l'organisation d'une action culturelle transfrontalière, permettant de tester les capacités rédactionnelles, de structuration, de communication et d'organisation.

Cotation : sur 30 points.

2. Épreuve orale

Consistant en la défense de l'écrit et une mise en situation, ainsi qu'un entretien approfondi avec les membres du jury visant à :

- Évaluer la personnalité : centres d'intérêts, sociabilité, gestion du stress, esprit d'équipe, équilibre personnel, adaptabilité ;
- Comprendre les motivations : intérêt pour la fonction, valeurs personnelles, cohérence avec l'emploi proposé ;
- Analyser les compétences : organisation, autonomie, résolution de problèmes, communication orale, capacité à argumenter, etc.

Cotation : sur 70 points.

⇒ Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve participeront à la deuxième.

⇒ Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus.

VOTRE CANDIDATURE

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait du casier judiciaire récent (moins de trois mois) ;
- Une copie du(es) diplôme(s), si nécessaire document de reconnaissance de diplôme étranger ;
- les justificatifs d'expérience utiles ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant ;
- Une copie du permis de conduire.

Documents à fournir en cas de réussite des épreuves

- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois.

Date et heure limites de reception: 09/11/2026

Adressez votre candidature à l'attention du service des ressources humaines

Ville de Florenville
Service des ressources humaines
5, rue du Château
6820 Florenville
rh.ac@florenville.be

Seuls les dossiers complets reçus dans le délai indiqué seront pris en considération. Les candidatures sont traitées dans le respect des règles applicables à la protection des données.